

Le rapport Cotis : d'une double impasse à une imposture

Jean-Marie Harribey

13 mai 2009

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2009/05/13/le-rapport-cotis-d-une-double-impasse-a-une-imposture>

Le rapport sur le partage de la valeur ajoutée remis par le directeur de l'INSEE, Jean-Philippe Cotis, à Nicolas Sarkozy, ne clôt pas le débat, il l'enferme dans une double impasse.

Sa première conclusion, reprise en chœur par tous les médias et surtout par le Medef, est que, depuis vingt ans, la part des salaires dans la valeur ajoutée est restée stable en France. Dans une discussion qui avait opposé il y a quelques semaines Denis Clerc et Michel Husson, on avait montré combien le choix du point de comparaison était important (voir ci-dessous « La bosse et le creux »). Selon que l'on prenait le point le plus haut atteint par la part salariale (autour de 1982, avant que la politique de désindexation du salaire par rapport à la productivité du travail n'entre en application) ou le point le plus bas (fin des années 1980, après que celle-ci eut produit ses ravages), on arrive à un résultat diamétralement opposé.

Dans le premier cas, une baisse de 10 points de pour cent de la part salariale, dans le second, une stabilité, voire une légère hausse. La conclusion était que le bon point de comparaison était celui qui précédait l'éclatement de la crise du capitalisme à la fin des années 1960 aux Etats-Unis et le début des années 1970 en Europe : alors, on constate que la baisse de la part salariale a été en France d'environ 4 points et demi sur le champ des sociétés non financières et de 6 points sur l'ensemble de l'économie.

Pour ne pas aboutir à cette conclusion, le rapport Cotis se livre à un tour de passe-passe magistral : son point de comparaison est la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Dans un magnifique graphique (p. 10) démarrant en 1950, on voit que la part salariale était à 65 % de la valeur ajoutée des sociétés non financières et qu'elle l'est toujours en 2007 ! Bravo l'artiste statisticien ! Ce point de repère permet de laisser dans l'ombre le franchissement de deux paliers successifs au cours d'une période s'étalant sur soixante ans (excusez du peu !). Sous l'effet du développement économique pendant les « Trente glorieuses » et des luttes sociales vigoureuses, la part salariale avait atteint 69,5 % en 1973, c'est-à-dire avant que ne soit sensible en France la chute de la rentabilité du capital et donc la crise structurelle du capitalisme qui s'en était suivie. Ensuite, la crise capitaliste avait provoqué la hausse de la part salariale jusqu'à 75 %, mais cette phase n'avait duré que très peu de temps, puisque le tournant de la rigueur salariale avait rapidement restauré les profits, ramenant la part salariale au niveau très bas qu'elle n'a plus quitté, et que Medef, gouvernement et Cotis considèrent comme naturel.

Ce qui était prévisible est arrivé. Dès l'annonce de la publication du rapport Cotis, Medef et médias ont surenchéri dans l'imposture statistique. Le journal *La Tribune* (12 mai 2009) publie deux graphiques. L'un reproduit celui du rapport Cotis évoqué ci-dessus, l'autre compare six pays à partir de 1995 : bon élève, la France maintient sa part salariale au même niveau. Aucun commentateur ne remarque que, quand on est au fond du trou, il est difficile d'aller plus bas.

Le Président Sarkozy avait commandé ce rapport dans le but de partager les profits en trois tiers : pour l'investissement, pour les actionnaires et pour les salariés. Le rapport Cotis établit que les profits sont aujourd'hui répartis de la manière suivante : 57 % pour l'investissement, 36 % pour les revenus du capital, 7 % pour l'épargne salariale. Entre 1993 et

2007, les seuls dividendes sont passés de 7 à 16 % de l'excédent brut d'exploitation des entreprises : c'est l'un des résultats les plus significatifs des politiques néolibérales.

Que signifierait une répartition des profits en trois tiers sur la base du montant global actuel des profits ? Une baisse de 24 points des sommes consacrées aux investissements (ramenés de 57 à 33 % des profits). Autant dire qu'il s'agirait d'une catastrophe économique. La proposition du Président Sarkozy n'a donc strictement aucun sens, sinon pour indiquer son inculture économique ou son inculture tout court ou sa roublardise pour noyer le poisson.

La bataille intellectuelle pour une présentation honnête de la situation économique et sociale et la bataille politique pour une répartition des revenus plus juste ne sont donc pas terminées. Que peut-on tirer du rapport Cotis ? Un enseignement *a contrario*. Il serait possible, sans toucher à l'investissement, de transférer une part importante de la valeur ajoutée des revenus du capital vers ceux du travail. À titre illustratif, les profits représentent environ un tiers de la valeur ajoutée. Une division par trois des revenus du capital dans le total des profits ramènerait leur part à de 36 à 12 %. Ainsi, 24 points sur un tiers représente 8 points de valeur ajoutée qui pourraient être affectés à la masse salariale. Et cela dans trois directions : augmenter l'emploi, augmenter les bas salaires et les minima sociaux, augmenter les cotisations sociales pour sauver la protection sociale. Voilà une règle des trois tiers qui pourrait être inaugurée *après une modification du partage primaire de la valeur ajoutée*, et non pas en tenant pour acquise la conquête du capital de la décennie 1980.¹

¹ En complément on pourra consulter l'ouvrage collectif d'Attac (sous la direction de Jean-Marie Harribey et Dominique Plihon), *Sortir de la crise globale, Vers un monde solidaire et écologique*, Paris, La Découverte, 2009.